

MATINÉE D'INFORMATION  
À DESTINATION DES  
MAÎTRES D'OUVRAGE,  
MAÎTRES D'ŒUVRE,  
ÉLUS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE,  
AGENTS DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

En France, le secteur du bâtiment représente 44 % de la consommation d'énergie et près de 25 % des émissions de CO2. Le respect des engagements pris dans la lutte contre le changement climatique et pour la neutralité carbone en 2050 implique une transformation progressive de l'acte de construire ainsi qu'une intensification de la rénovation du bâti existant.

La Réglementation Environnementale 2020, avec des seuils carbone renforcés en 2025, 2028, 2031, succède à la Réglementation Thermique 2012 et s'articule autour de trois axes principaux :

- Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et la baisse des consommations.

La RE2020 impose des exigences strictes en matière d'isolation thermique quel que soit le mode de chauffage installé, grâce au renforcement de l'indicateur de besoin bioclimatique (Bbio). L'objectif est de réduire la consommation des bâtiments et de favoriser leur autonomie grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables.

- Diminuer l'impact carbone en prenant en compte l'ensemble des émissions du bâtiment par l'analyse de son cycle de vie (ACV), dès la construction.

Les dispositifs employés rendront nécessaire le recours à des systèmes constructifs peu émetteurs de gaz à effet de serre, favorisant la mise en œuvre de matériaux biosourcés et géosourcés et la décarbonation des filières industrielles plus usuelles.

- Garantir le confort d'été pour les occupants.

Dans un contexte de réchauffement climatique, les bâtiments devront faire face à des températures de plus en plus élevées et des épisodes caniculaires plus fréquents. Le confort d'été sera pris en compte à travers un nouvel indicateur, le nombre de Degrés-Heures (DH) d'inconfort estival qui fera l'objet d'un objectif spécifique imposé.

Le CAUE92 vous invite à une matinée d'information sur le thème de la RE2020 pour interpréter ses effets dans la fabrication du logement collectif, de la conception architecturale à l'usage, en s'appuyant sur des retours d'expériences croisées, représentatives du contexte actuel et des enjeux de demain.

RENSEIGNEMENTS

antoine.chassagnol@caue92.com  
T : 01 71 04 52 49

INSCRIPTIONS

coralie.monnet@caue92.com  
T : 01 71 04 52 49

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu :  
La galerie du CAUE92  
279, terrasse de l'Université  
92000 Nanterre

Accès :  
RER A  
Nanterre Préfecture  
+ 5 mn de marche



© Guillaume Ramillien Architecture

MATINÉE D'INFORMATION

LA RE2020 /25 /28 /31

DU RAPPORT DU GIEC AUX ATTENDUS ET EFFETS SUR  
LA PRODUCTION DU LOGEMENT COLLECTIF

03.10.23

9:00 | 13:00



CONSEIL D'ARCHITECTURE  
D'URBANISME & DE L'ENVIRONNEMENT  
DES HAUTS DE SEINE

## 9:00 ACCUEIL

### 9:15 | 11:00 GUILLAUME MEUNIER

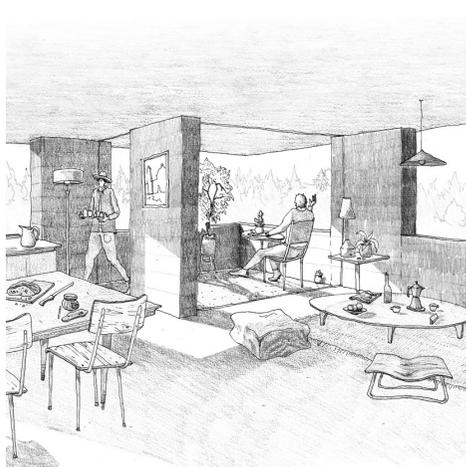
Architecte & ingénieur  
Responsable de programme  
Action for Market Transformation (A4MT) &  
Institut Français pour la Performance du Bâtiment  
(IFPEB)

#### > Introduction RE2020 /25 /28 /31

"A l'heure d'un climat mondial exceptionnel et d'une trajectoire bas carbone qui s'impose à tous, il est temps de s'arrêter quelques instants pour se poser les bonnes questions.

D'abord écouter ce que nous disent les scientifiques pour le monde du bâtiment à travers le rapport du GIEC, ensuite de se projeter un peu dans les années qui viennent en France.

Quel rôle pour les architectes et le bâtiment en général ? Cette idée qui commence à se murmurer d'un moratoire sur la construction est-elle si bizarre que ça ? Finalement peut-on se fixer un cadre commun de l'architecture du futur ?"



© Guillaume Ramillien Architecture

### 11:00 | 11:45 GUILLAUME RAMILLIEN ARCHITECTURE

Avec Guillaume Ramillien  
Architecte

#### > 87 logements collectifs sociaux, Bussy-Saint-Georges (77).

Site : ZAC Sycomore - Bussy-Saint-Georges

Maîtrise d'œuvre : Guillaume Ramillien Architecture

Maîtrise d'ouvrage : CDC Habitat - Coopimmo

Surface : 6 135 m<sup>2</sup> SDP

Montant des travaux : 11,4 M €HT

Livraison : 2025 - études en cours

Procédés / matériaux : Terre coulée - réemploi des terres excavées in situ, structure ossature bois, isolant laine de bois.

Certification : RE2020 -5%, NH Habitat HQE, Bâtiment biosourcé niveau 1, E+C- (énergie 2 carbone 1)



© Guillaume Ramillien Architecture

### 12:00 | 12:45 PALAST

Avec Mickael Papin  
Architecte associé

#### > Présentation d'une sélection de projets de logements collectifs en cours d'étude ou de chantier sur le territoire francilien.

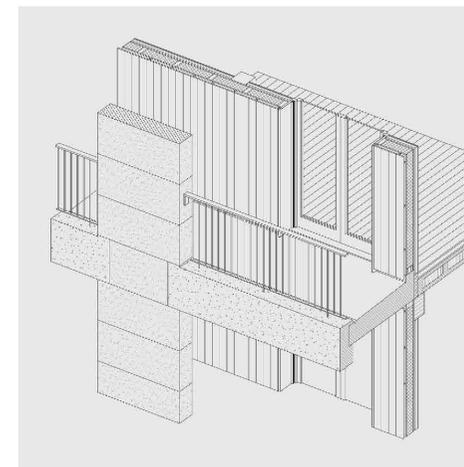
La diversité des contextes opérationnels pourra permettre d'effectuer une analyse croisée pour comprendre les différents enjeux, modes opératoires et méthodologies.

Seront abordées les notions de procédés constructifs, de matérialité, de performance énergétique, d'impact carbone, de qualité d'usage, d'habitabilité dans la conception et la réalisation du projet architectural.



© Palast

### 12:45 | 13:00 ECHANGES



© Palast